



## COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

### PROCÈS-VERBAL n° 10

Réunion plénière du : 28 février 2019

A : 18h00

Lieu : siège de la ligue, antenne de Sotteville lès Rouen.

**Présidence** : M. Antoine LECHEVALIER

**Sont présents** : MM. Jacques MARIE (Secrétaire de séance), Jérémie CHARHANI, Gilbert NOUET, Guy DANCEL.

§§§§

### FELICITATIONS

A nos 4 clubs Normands de Régional 1 : CA CHEMINOTS STEPHANAIS, AS ROBERT MASSELIN, RC PORT LE HAVRE et US TCA ROUEN pour leurs brillantes prestations lors des premiers matchs de phase de poules des 8<sup>èmes</sup> de finales de la Coupe Nationale.

§§§§

### RAPPELS IMPORTANTS

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00**. Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

Article 167, joueurs changeant d'équipe.

Ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat régional plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales ou régionales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional.

§§§§

### CALENDRIER - REGLEMENTATION – OBLIGATIONS

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN  
1, ROND-POINT DES BRUYÈRES - 78300 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN



Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

§§§§

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 09 FEVRIER 2019**

#### **Coupe de Normandie - Tour 3**

Match 21229839: APCHS ROUVRAY / FC ASPEN

Match 21229840: AS TOTAL PETROCHEMICAL / COCER SHELL

Les deux matchs sont reportés au 23 février 2019.

Les trois autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 2 – Match en retard**

Match 20812745: ASCHU ROUEN B / US TCA ROUEN B,

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 16 FEVRIER 2019**

#### **Championnat Régional 1**

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 2**

Match US TCA ROUEN B / AS LES VIGNETTES

Forfait déclaré de l'équipe AS LES VIGNETTES.

La Commission, jugeant, en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe de l'AS LES VIGNETTES, sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'US TCA ROUEN B sur le score de 3 buts à 0 ;
- procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe de l'AS LES VIGNETTES.
- inflige une amende de 68 € euros à l'AS LES VIGNETTES.

Les autres matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

## HOMOLOGATION DES MATCHS DU 23 FEVIER 2019

### Coupe de Normandie – Tour 3

Match 21229839: APCHS ROUVRAY / FC ASPEN, du 9 février 2019.

Match 21229840: AS TOTAL PETROCHEMICAL / COCER SHELL du 9 février 2019.

Les deux matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

### Championnat Régional 2

Tous les matchs joués sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

## TIRAGE AU SORT DES 8<sup>ème</sup> DE FINALE DE LA COUPE DE NORMANDIE

Participent à la compétition :

- les cinq vainqueurs du Tour précédent
- les 11 équipes exemptes du tour précédent.

Les matchs auront lieu sur le terrain du club premier nommé à 14h30.

### Matchs du samedi 16 mars 2019

Match 3 : AS TOTAL PETROCHEMICAL / US TCA ROUEN

Match 4 : AS ROBERT MASSELIN / LABELLE ST PIERRE

Match 8 : CA CHEMINOTS STEPHANAIS / RC PORT LE HAVRE

### Matchs du samedi 23 mars 2019

Match 1 : AS CODAH / AS CHU ROUEN

Match 2 : FC BISTROT HAVRAIS / MUNICIPAUX DE CANTELEU

Match 5 : FC HAPEL et BATIMENTS R / AGS FC

Match 6 : FC ASPEN / AC RENAULT CLEON

Match 7 : AS DRESSER RAND / AS FOURE LAGADEC

§§§§

## PREPARATION DU TOURNOI NATIONAL FOOTBALL ENTREPRISE DU SAMEDI 15 JUIN 2019

Réflexion sur l'organisation du tournoi, logistique, matériel, main d'œuvre ...

Prise en considération des remarques suite à l'organisation du tournoi 2018 à Valenciennes.

Des bénévoles issus de nos clubs de Football Entreprise seront nécessaire à la bonne marche de ce tournoi.

Tout licencié prêt à s'investir dans cet évènement est invité à prendre contact avec la CRFE.

§§§§

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 20h30.

Le Président,



Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,



Jacques MARIE